

Questions/réponses CSC BEN19004-10185

N°	QUESTION	REPOSE
1	<p>A la page 46, il est mentionné ce qui suit : La liste des expériences/missions similaires du soumissionnaire.</p> <p>Pour le cas d'une personne morale qui soumissionne, s'agit-il des expériences / missions similaires de la personne morale ou celles des Experts pris individuellement ?</p> <p>Les expériences / missions similaires de la personne morale au Bénin ou dans d'autres pays sont-elles considérées et prises en compte dans l'évaluation des critères de capacité techniques ?</p>	<p>Une personne morale qui soumissionne doit dans tous les cas nous proposer des experts pour la réalisation de la mission. Donc en plus de nous fournir ces justificatifs en tant que personne morale, doit apporter les preuves de réalisation des missions par les experts proposés.</p> <p>Non, c'est essentiellement les expériences / missions similaires des experts proposés qui sont prises en compte dans l'évaluation des critères de capacité techniques.</p>
2	<p>Pourriez-vous nous apporter les deux clarifications suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Quand pensez-vous que le présent marché débutera (réunion de lancement ou signature du contrat) ? Nous souhaitons nous assurer de la disponibilité de nos consultants. • Quelle est l'enveloppe budgétaire associée à ce marché ? Nous souhaitons nous assurer de la faisabilité financière de ce projet et notamment de la possibilité d'avoir un chef de mission international (étant donné les frais supplémentaires à prévoir en matière de voyage et de taxes applicables au Bénin). 	<p>Nous projetons faire démarrer ce marché vers la fin du mois d'avril ;</p> <p>L'enveloppe budgétaire reste à la discrétion de DEFIA. Nous vous informons toutefois que le marché se déroule suivant une Procédure négociée sans publication préalable en application de l'article 42 de la loi du 17 juin 2016 (Cf point 3.1 du CSC).</p>